

XIII^{me} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La Haye, 23 octobre 1928

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

Fonds Shôken.

Depuis la XII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge il y a eu trois répartitions des revenus du Fonds Shôken, en 1926, 1927 et 1928. Ces distributions se font régulièrement le 11 avril, jour anniversaire de la mort de la généreuse donatrice, l'impératrice Shôken. Le reliquat des revenus des années antérieures n'étant pas épuisé, la cinquième distribution en 1926 a porté sur une somme de Frs. 15,000.— Sept Croix-Rouges en ont été bénéficiaires. En 1927, lors de la sixième distribution, deux Croix-Rouges seulement avaient sollicité une subvention sur les revenus de ce fonds : les Croix-Rouges autrichienne et bulgare.

Le Comité international, conformément à l'article 6 du règlement et d'accord avec trois Sociétés nationales de la Croix-Rouge : les Sociétés japonaise, française et suédoise, s'est attribué pour lui-même Frs. 13,000.— en vue de subvenir aux frais du concours international de personnel sanitaire. (Circulaire No. 264, lancée le 5 janvier 1927). Toutefois, il convient de remarquer que ce concours n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'inscriptions. Le Comité international a dû remettre à une autre année l'organisation de ce concours et il garde en banque la somme de Frs. 13,000.— qu'il avait mise de côté à cet effet.

En 1928, le Comité international a distribué une somme de Frs. 12.000.— ce qui correspond aux revenus normaux du fonds Shôken. Cette somme a été répartie entre les Croix-Rouges costaricienne, hongroise et tchécoslovaque.

La circulaire No. 278 qui annonçait cette distribution, rappelait que les revenus de 1928, selon l'usage, seront distribués en 1929. Les Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont instamment priés de présenter leur demande d'allocation au Comité international avant le 31 décembre 1928.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1927

Fonds de l'Impératrice Shôken

| | | |
|---|-----|-----------|
| a) <i>Capital inaliénable</i> de Yen 100,000.— soit | Fr. | 258,000.— |
| représenté par : | | |
| 170 obl. 3 ½ % Chemins de fer fédéraux 1899-1902 A.-K. à 86 ½ W | Fr. | 147,050.— |
| 160 obl. 3 ½ % Jura-Simplon à 77 ¾ | » | 62,200.— |
| Fr. 5,000.— obl. 4 % Fédéral 1922 à 96 % | » | 4,800.— |
| Fr. 100,000.— obl. 3 % Rente suisse 1890 à 69 % | » | 69,000.— |
| | | <hr/> |
| Estimation au 31 décembre 1927 | Fr. | 283,050.— |
| (admis pour Fr. 258,000.—) | | <hr/> |

b) *Capital disponible* :

Situation au 31 décembre 1927.

| <i>Débit</i> | | <i>Crédit</i> | |
|---------------------------|-----------|--|-----------|
| Frais divers | 56.— | Disponible au | |
| Distribution | | 31 décembre | |
| 11 avril 1927 | 18,000.— | 1926 | 19,354.75 |
| Solde au 31 décembre 1927 | 13,772.20 | Revenus de 1927 | 12,029.60 |
| | | Différence sur rachat de titres remboursés | 443.85 |
| | <hr/> | | <hr/> |
| Fr. | 31,828.20 | Fr. | 31,828.20 |